

LE CRID ET SES MEMBRES S'ENGAGENT

POUR DES RÉGIONS

SOLIDAIRES ET OUVERTES

SUR LE MONDE



Pour le CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement), la solidarité internationale est l'une des bases sur lesquelles se construisent les relations de société à société. A l'opposé d'un modèle de développement mondialisé en crise qui a pour conséquence d'opposer les plus forts aux plus faibles, de briser les liens qui structurent les groupes humains au profit d'un individualisme forcé, les associations réunies dans le CRID et leurs alliés font le choix d'une mondialisation fondée sur des réseaux de relations humaines de plus en plus denses, privilégiant la défense des droits des plus vulnérables, la juste répartition des richesses et la préservation de l'environnement.

C'est dans cet esprit que le CRID participe au mouvement altermondialiste au sein duquel s'élaborent les multiples formes de réorganisation sociale, fondées sur l'interdépendance et la solidarité à tous les niveaux, du local au mondial, économique, écologique, temporel et social.

POURQUOI NOUS NOUS INTÉRESSONS AUX RÉGIONS

Les régions, du local à l'international

Le CRID reconnaît un rôle privilégié aux collectivités locales dans la construction d'alternatives. C'est à leur niveau que s'opère la mise en cohérence des facteurs du développement local, la gestion des contraintes internes et externes, l'ouverture sur l'international.

Comme le rappelait la Conférence de Rio en 1992 : «Ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locales en matière d'environnement et qui

apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infranational. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable.» (Agenda 21, chapitre 28).

Les régions interviennent au plan international – et particulièrement dans le cadre de l'Union européenne – sans les contraintes qui s'imposent aux Etats, mais avec un impact comparable dans leurs domaines d'intervention. En charge du développement économique, les régions recherchent l'optimisation des potentiels humains, naturels, sociaux, patrimoniaux, de leur territoire et se tournent vers l'international pour trouver des débouchés à toutes ces capacités. Elles ont aussi la possibilité de trouver dans l'échange international de quoi enrichir leur propre société, voire combler d'éventuelles lacunes. Au-delà de la recherche de débouchés pour l'activité économique régionale qui motive la politique extérieure des régions, la mise en place de processus de coopération avec d'autres collectivités de par le monde s'avère encore plus profitable pour les populations d'ici et de là-bas.

Encouragées par les lois de décentralisation de 1992 et de 2007, les régions françaises mènent aujourd'hui des projets de coopération dans plus de trente pays. Cette coopération se traduit notamment par des échanges d'expertise et d'expériences, une aide mutuelle dans le renforcement des capacités, ou encore une coopération technique. Au-delà de la relation de bailleur à bénéficiaire, la coopération décentralisée a évolué vers la mise en place de véritables partenariats où des apports réciproques sont recherchés. Ces partenariats participent au développement local et sont reconnus comme faisant partie intégrante des politiques régionales.

L'action des régions en faveur de la solidarité internationale ne se limite pas à la coopération décentralisée. Au

Les lignes ci-dessous du préambule de la **Charte signée entre le Conseil régional de Bretagne et la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) régionale** éclairent le sens d'une relation souhaitable et possible entre pouvoirs publics et société civile.

« *Ce partenariat a pour objectif :*

1. d'approfondir la vie démocratique et le dialogue civil et social en vue d'une participation accrue, libre et active des femmes et des hommes vivant en Bretagne, tant aux projets conçus par les associations qu'à la préparation des politiques régionales.

2. de concourir dans un but autre que le partage des bénéfices à la création de richesses qu'elles soient sociales, culturelles ou économiques, afin que l'économie de marché ne dégénère pas en société de marché mais puisse, au contraire, permettre l'affirmation d'une plus grande solidarité, en remettant l'humain au cœur de la démarche de citoyens participant à la co-construction du monde dans lequel ils vivent. »

sein de leur territoire, les régions cherchent à impliquer les citoyens dans la définition et la mise en œuvre des politiques. S'agissant de la politique de coopération, de nombreuses « Assises régionales » sont ainsi organisées pour confronter et faire connaître les initiatives en matière de solidarité internationale. En s'appuyant sur la société civile, les collectivités territoriales renforcent l'efficacité de leur coopération internationale qui bénéficie alors des multiples relais développés par les citoyens pour concevoir et réaliser des échanges entre diverses populations dans le monde.

Société civile, collectifs associatifs et réseaux multi acteurs

De la même façon, des organisations de la société civile se donnent pour mission de rapprocher les citoyens de ces processus de coopération, telles les associations de solidarité internationale dont les actions à l'international dessinent un vaste réseau de relations sur la mappe-monde. Reconnaissant l'importance de ces actions, de nombreuses collectivités territoriales apportent un appui financier à ces initiatives, qu'elles concernent des projets d'appui à des populations vulnérables dans le monde, ou qu'il s'agisse d'actions de sensibilisation des citoyens à l'état du monde et de la planète, et donc à la solidarité internationale.

Les acteurs de la société civile s'efforcent de s'organiser au plan régional et national pour un dialogue légitime, réel et nécessaire avec les pouvoirs publics.

Cela se traduit par des alliances entre acteurs associatifs, et en partenariat avec les collectivités territoriales. Le niveau régional donne à de telles alliances l'ampleur nécessaire pour une large reconnaissance et un impact durable.

Dans les régions, les associations de solidarité internationale ont mis en place des collectifs qui leur fournissent différents services (ressources documentaires, appui à la formation, etc.) et qui les représentent auprès des collectivités territoriales et des autres institutions.

De leur côté, les conseils régionaux ont appuyé la création de réseaux multi-acteurs de la solidarité internationale, regroupant des collectivités territoriales et des institutions publiques, ainsi que des associations. Dans les régions où ils existent, les collectifs associatifs sont, dans ces réseaux, les représentants légitimes des associations.

CE QUE NOUS ATTENDONS DES POLITIQUES RÉGIONALES

Dans le contexte de crise écologique, économique et sociale actuelle, les régions sont aux premières loges pour stimuler les initiatives capables d'apporter des réponses cohérentes à ces trois dimensions de la crise. Dans ce domaine, le partage des expériences s'avère particulièrement fructueux surtout au niveau international.

Définir un nouveau projet de développement face à la crise

Amenées à conduire des politiques de développement sur leurs territoires, les régions peuvent contribuer à définir un nouveau projet de développement qui, s'il doit se montrer économiquement efficace, doit être également cohérent et durable c'est à dire écologiquement soutenable, socialement équitable, démocratiquement fondé, géopolitiquement acceptable et culturellement diversifié.

En Lorraine, des associations de solidarité internationale ont sensibilisé la Commission des achats publics de la région aux possibilités d'achats de produits équitables, en cohérence avec les commandes de produits issus de l'agriculture biologique et «fermière» locale. Des démarches ont également été menées en ce sens autour de la

restauration collective.

Ces actions, accompagnées d'activités de sensibilisation du grand public par la projection de documentaires, l'organisation de débats, l'utilisation du théâtre-action, etc., permettent une réelle prise de conscience à l'échelle régionale de l'importance des enjeux d'une production agricole de qualité, respectueuse de l'environnement et

favorisant le développement de l'économie locale. Ceci en vue de respecter et renforcer l'autonomie et la souveraineté alimentaires dans les pays du Sud comme ici, pour mettre fin aux transports déraisonnables et échanges inéquitables de denrées de base à travers la planète.

En 2005, Artisans du Monde a initié un projet régional financé par le Conseil régional PACA sur 3 ans (2006 à 2009). Ce partenariat a permis la coordination des associations de la région autour de projets communs, en particulier dans le domaine de l'éducation. Le Conseil régional a appuyé la réalisation de deux outils pédagogiques

portant sur la production d'huile d'olive en Palestine et sur l'artisanat au Sénégal. Ce projet a permis de rapprocher les producteurs des citoyens, par le financement de visites lors de la quinzaine du commerce équitable en particulier. Des interventions ont aussi été réalisées dans les établissements scolaires et ont permis la mise de place de projets avec les lycéens. Sans ce partenariat, ces actions

n'auraient pas pu être mises en œuvre et la dynamique du réseau régional n'aurait pas été lancée aussi fortement. D'autres partenariats avec des conseils régionaux ont existé en Languedoc-Roussillon et en Rhône-Alpes. Par ces appuis, les conseils régionaux ont favorisé la **consolidation d'un mouvement** et par répercussion ont pu offrir aux citoyens d'autres canaux de consommation et de pensée.

L'initiative des Territoires de Commerce équitable, lancée début 2009 avec Max Havelaar et la Plate-Forme pour le Commerce Équitable, continue le processus d'engagement des collectivités territoriales dans le commerce équitable.

Pour plus d'informations : www.territoires-ce.fr

Pour cela, un certain nombre de critères indispensables sont à prendre en compte pour faire de la solidarité un principe de base dans les politiques publiques :

- l'accès aux droits fondamentaux, économiques, sociaux et culturels pour tous ;
- la redistribution juste et efficace des revenus et des richesses ;
- la régulation publique ;
- la re-localisation d'activités en les assortissant de critères éthiques et de bénéfice social ;
- la gestion durable et équitable de l'utilisation des ressources naturelles ;
- la démarchandisation et la gratuité d'un certain nombre de biens et de services ;
- les modalités d'exercice d'une démocratie citoyenne.

Ces critères sont indispensables à l'élaboration de politiques publiques locales durables, cohérentes et attentives à leur impact sur d'autres populations et d'autres territoires dans le monde.

Engager des pratiques alternatives

Considérant que «la solidarité internationale est la dimension internationale de la solidarité», le CRID et ses alliés affirment que des pratiques solidaires peuvent être mises en œuvre à différentes échelles, notamment à l'échelle des régions. Ces initiatives vont dans le sens du nouveau projet de développement évoqué plus haut et constituent des alternatives réelles aux causes profondes de la crise :

- en matière de services publics, en particulier les transports, l'accès pour tous doit s'imposer au critère de rentabilité. Les expériences aujourd'hui sont déjà nombreuses, qui peuvent faire la matière d'échanges fructueux et d'audace dans l'innovation ;
- la fiscalité doit faire l'objet de recherche d'une répartition plus équitable des charges : pourquoi ne pas l'aborder dans le cadre des dispositifs de type «budget participatif» ?

- en matière de politique foncière, les régions peuvent encourager des dispositifs permettant de lutter contre la ségrégation spatiale ;
- accès aux marchés publics des acteurs économiques locaux : un vaste champ d'innovation s'ouvre aux régions pour associer des entreprises locales, des entreprises de l'économie sociale et solidaire et des entreprises publiques ;
- mettre en œuvre des pratiques concrètes de responsabilité sociale et environnementale, notamment au sein des entités régionales (ex : application de l'Agenda 21 au sein des conseils régionaux en intégrant les problématiques Nord/Sud).

Favoriser les échanges et la mise en réseau

Les échanges d'expériences entre régions du monde sont indispensables non seulement pour l'intérêt intrinsèque de l'échange, mais aussi parce qu'ils permettent de vérifier que ce qui se met en place ici ne porte pas préjudice à d'autres ailleurs. Ils invitent à roder à l'échelle d'un territoire des pratiques transposables ensuite à des espaces plus grands (pays, continents) en visant à une péréquation de la solidarité entre régions du monde et non à une concurrence malsaine entre elles au préjudice des droits fondamentaux et de la préservation des milieux vivants.

Les rencontres telles que les forums sociaux et les réseaux internationaux de collectivités territoriales sont des outils précieux pour permettre ces échanges.

Des processus de coopération internationale réussis donnent aux régions partenaires un poids non négligeable pour infléchir l'évolution des relations internationales. La voix des collectivités locales, notamment des régions, devra prendre de l'ampleur dans la mesure où celles-ci exprimeront fréquemment leurs positions dans le cadre des négociations européennes ou internationales. Participer aux réseaux internationaux qui les rassemblent et les représentent est une décision qu'il ne faut plus différer.

Consolider les pratiques démocratiques, pour une politique active de solidarité internationale

Une politique internationale menée par les régions se traduit par des actions de coopération associant des objectifs économiques, écologiques et de solidarité. Elle mobilise les acteurs des territoires concernés, ici comme là-bas, en premier lieu les acteurs associatifs, et se définit avec leur concours.

Une telle démarche nécessite l'adhésion des populations. C'est le but des actions de sensibilisation et d'information qu'il convient de développer auprès des citoyens avec la présence indispensable des représentants de la société civile.

Les régions peuvent contribuer à consolider la pratique démocratique, pour une coopération plus solidaire :

- en mettant en place en début de mandat des Assises régionales de la solidarité internationale, pour ouvrir avec les acteurs de la société civile un dialogue et une concertation prolongés tout au long du mandat par des échanges réguliers ;
- en renforçant les acteurs locaux et leurs organisations, notamment en veillant à ce qu'ils soient dotés des moyens structurels d'existence et de fonctionnement suffisants pour leur permettre de tenir un rôle effectif dans leur partenariat avec les collectivités ;
- en mettant en oeuvre des pratiques de démocratie participative ;
- en concevant suffisamment de projets permettant aux migrants et aux populations vulnérables d'y trouver leur place, et en prenant en compte leurs propres initiatives ;
- en favorisant l'égalité entre les genres, les âges et les groupes sociaux et culturels, grâce aux politiques économiques et culturelles ;
- en luttant contre toutes les formes de discriminations,
- en sensibilisant les citoyens à la notion de bien commun,
- en renforçant l'éthique et la finance solidaire dans les marchés publics ;
- en appuyant l'agro-écologie paysanne sur leur territoire et les circuits courts de transformation-distribution ;
- en multipliant les échanges de technologies simples et efficaces.

Ce sont là des conditions indispensables à une politique active de solidarité liant le local au global et les générations entre elles.

Il conviendrait de faire évoluer les relations entre collectivités locales et structures de l'économie sociale et solidaire. Avec la mise en place des appels d'offres de plus en plus fréquents qui risquent à terme de modifier profondément les rapports des associations aux pouvoirs publics, la probable application dans le droit français de la « directive services » de l'Union Européenne va systématiser une mise en concurrence et une marchandisation à l'opposé des valeurs de coopération et de solidarité qu'elles défendent.

Le seul objectif de réduction du « mille-feuilles » administratif et du poids financier ne peut servir à la construction d'une réforme des collectivités territoriales. Par leur proximité avec les citoyens, les collectivités territoriales jouent un rôle moteur dans le développement et l'appui aux initiatives de la société civile. La remise en cause de la clause de compétence générale et l'affaiblissement de la capacité politique des régions conduira à limiter cet accompagnement, et aura un impact direct sur le monde associatif.

Ainsi, le CRID et ses membres interpellent les futurs élus et en appellent au débat démocratique et à la mobilisation tout au long du nouveau mandat pour éviter la mise en place d'une nouvelle carte politique réductrice de leurs activités. Ce débat est au centre des préoccupations de la société civile, les collectivités ayant montré leur capacité à être des laboratoires d'alternatives pertinentes au modèle capitaliste dans un contexte de crise globale.

Les acteurs associatifs locaux, grâce aux structures collectives qu'ils ont mises en place, sont préparés à dialoguer avec les élus sur les positions que peut soutenir la collectivité dans tel ou tel contexte. De nouvelles pratiques de consultation sont sans doute à inventer, et certaines Assises régionales ont montré une volonté d'avancer dans cette direction. En soutenant ces dynamiques associatives, les collectivités renforcent des mécanismes démocratiques indispensables dans la lutte contre les causes profondes de la crise et, au-delà, pour inventer un autre monde possible.

Editeur : **CRID**,
14, passage Dubail,
75010 Paris,
Tél : **01 44 72 07 71**
Fax : 01 44 72 06 84
E-mail : info@crid.asso.fr
Site web : www.crid.asso.fr
Conception graphique :
Atelier des grands pêcheurs

Le CRID rassemble 54 associations de solidarité internationale qui partagent une même conception du développement humain, solidaire et durable, passant par le renforcement des sociétés civiles et la construction d'un mouvement mondial de solidarité internationale. Toutes travaillent en partenariat avec des organisations du Sud et d'Europe de l'Est, mettent en œuvre des actions d'éducation au développement en France et promeuvent des campagnes citoyennes de plaidoyer.